



Rapport d'activité 2009



TABLE DES MATIÈRES

Prolait - Fédération Laitière

	<i>Page</i>
1. Avant-propos	3
2. L'année agricole 2009	4
3. L'économie laitière suisse en 2009	5
3.1 Production et mises en valeur	5
3.2 Commerce extérieur	6
3.3 Interprofessions fromagères	6
3.4 Interprofession du Lait (IP Lait).....	9
3.5 Politique agricole et conditions - cadres	9
4. Activités de PROLAIT Fédération Laitière	11
4.1 Prolait en chiffres.....	11
4.2 Gestion des quantités	12
4.3 Pool Prolait	13
4.4 Vie des sociétés	14
4.5 PROLAIT – Plateforme laitière de Suisse occidentale / OP Prolait SA.....	15
4.6 Activités diverses.....	15
5. Activités des organes de la Fédération	16
5.1 Assemblée des délégués.....	16
5.2 Assemblée des présidents de cercles	16
5.3 Conseil d'administration.....	16
6. Organes et Direction	18
6.1 Conseil d'administration.....	18
6.2 Présidents de cercles	18
6.3 Commission de gestion	18
6.4 Délégués IPG & IPVMO	18
6.5 Direction et collaborateurs	19

1. Avant-propos

SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Viser la baisse du prix des produits agricoles est un non-sens. La politique agricole jette le flou sur la valeur réelle des biens alimentaires. L'adoption du principe du « Cassis de Dijon » est la porte ouverte au nivellement par le bas de la qualité des produits agricoles indigènes et une tromperie pour les consommateurs. Nous avons l'impression qu'au niveau du Seco, on met plus d'énergie à défendre notre univers bancaire que notre monde paysan et l'intérêt des consommateurs.

« **Viser la baisse du prix des produits agricoles est un non-sens** »

Comment doit évoluer la politique agricole ?

Vers une meilleure reconnaissance de la valeur de l'alimentation, vers la recherche d'une alimentation saine, équilibrée et accessible à tous dans un objectif de santé publique et de justice sociale.

Pour cela il ne faut pas continuellement baisser les prix, mais évoluer vers un modèle de société et de valeurs où l'accès aux produits de proximité et du terroir ne soit pas un luxe, mais un droit.

En 2009, les occasions de nourrir le débat n'ont pas manqué. La crise alimentaire mondiale de 2007 et la crise des marchés financiers de 2008 ont rendu évident, qu'en matière d'alimentation, le monde ne peut pas s'en remettre entièrement aux règles du libre marché. Le concept de souveraineté alimentaire, le fait que tout pays a droit de garder une certaine autonomie pour la production des biens alimentaires, doit être défendu. Heureusement, cette notion gagne en popularité.

DE FORTES TURBULENCES ONT MARQUÉ L'EXERCICE 2009

2009 a été une année difficile pour les producteurs de lait de centrale et également pour Prolait. Malgré tous les efforts consentis sur les plans stratégiques et opérationnels pour défendre une solution commune et un régime laitier DE DROIT PRIVÉ, nous ne sommes pas parvenus au résultat escompté. Une fois encore, les transformateurs ont rejeté la proposition de la FPSL et notamment l'idée de segmentation du marché. La constitution de l'Association Lait Suisse (ALS), à l'initiative des transformateurs, tendait à affaiblir encore la position des producteurs. L'énorme pression sur le prix du lait a rendu encore plus ardue la recherche d'une solution et le rétablissement d'un certain équilibre des forces.

Comment rester calme dans cette crise laitière ?

Bon nombre de producteurs ont participé à différentes actions pacifiques dans les principales villes de Suisse romande, pour exprimer notre exaspération et sensibiliser les consommateurs, les citoyens et les politiciens aux difficultés du monde agricole et laitier. Malheureusement, tous les producteurs n'ont pas suivi ces actions. Encore une fois « les mains invisibles ont su diviser les producteurs ».

Si Prolait a soutenu ces actions, nous avons estimé dangereux de lancer une grève qui risquait d'augmenter encore les dissensions entre producteurs. Rappelons également que le contingent de droit public a disparu et que seuls demeurent des contrats entre acheteurs et producteurs.

AGIR ENSEMBLE POUR UN AVENIR MEILLEUR

Quelles conséquences les producteurs de lait tirent-ils de 2009, année de crise ? Et que voulons et pouvons-nous changer ?

Nous restons persuadés que seuls nous ne pouvons guère avoir de l'emprise sur le marché. Il faut poursuivre notre action pour persuader l'ensemble des organisations et producteurs, sur le plan national, à bâtir ensemble un avenir meilleur.

« L'indice des quantités et le prix indicatif sont deux outils essentiels qui doivent être utilisés pour assainir et stabiliser le marché »

L'Interprofession du Lait, mise en place à fin juin 2009, doit faire ses preuves. Est-elle une structure solide ? Elle doit maintenant le prouver et faire appliquer ses décisions, qui doivent être courageuses, à l'ensemble de la filière. L'indice des quantités et le prix indicatif sont deux outils essentiels qui doivent être utilisés pour assainir et stabiliser le marché.

Malgré toutes les difficultés, nous restons persuadés que notre engagement pour des valeurs communes s'avérera payant. Le seul moyen de régler les questions de l'ensemble des producteurs est de travailler de façon solidaire.

Benjamin Henchoz
Président

2. Année agricole 2009

Globalement, l'année agricole 2009 a enregistré une baisse importante du produit des ventes aussi bien dans la production végétale que dans la production animale. En effet, malgré un temps favorable, hormis pour les régions touchées par la grêle, et des récoltes abondantes, le résultat économique des exploitations s'est fortement érodé, notamment en raison d'une pression accrue sur les prix de bons nombres de produits. Seules la production avicole et la filière des œufs ont enregistré une année favorable.

La mise en œuvre des réformes de la politique agricole a également eu une influence négative sur le produit des ventes. Au total, la valeur de la production agricole a reculé de 5% en 2009, alors que la valeur ajoutée nette s'est, quant à elle, effondrée de 22%.

En général, les conditions climatiques ont permis cette année de remplir les granges et greniers de **fourrage** de bonne qualité et en suffisance.

La production de **céréales planifiables** avec 433'000 tonnes a progressé de 4% par rapport à l'année précédente, ceci malgré les pertes importantes enregistrées dans les régions frappées par la grêle. En revanche, la production de **céréales fourragères** qui a atteint 80'000 tonnes, a enregistré une baisse sensible d'environ 25%.

La production de **colza** qui s'est élevée à 67'000 tonnes, soit 14% de plus que l'année précédente, a eu d'excellents rendements. Cette évolution positive peut être facilement absorbée par une demande croissante dans le secteur alimentaire.

La récolte de **pommes de terre** a enregistré un volume record de 517'000 tonnes, dû notamment à un excellent rendement de quelques 465 kg/are.

Après deux années excellentes, 2009 a enregistré une récolte record de **betteraves**, avec 1,74 mio de tonnes. Selon les pronostics, cette récolte devrait permettre de produire environ 285'000 tonnes de sucre. Suite à ces trois années de récoltes extraordinaires, la branche a décidé de réduire les quotas de 9% en 2010.

Dans le secteur des **légumes** et des **fruits**, les récoltes ont été abondantes et de qualité. À relever en particulier, une récolte de poires exceptionnelle, la plus abondante depuis vingt ans, qui devrait atteindre 28'632 tonnes.

Quant à la **vigne**, les conditions météorologiques de l'été ont été idéales et ont permis de maintenir un bon état sanitaire de la vigne et des vendanges prometteuses. Avec une bonne teneur en sucre et un taux d'acidité équilibré, tous les éléments sont réunis pour faire du millésime 2009, une excellente cuvée.

Dans l'ensemble, le marché des **animaux de rente** s'est bien porté en 2009, avec une forte augmentation des exportations au second semestre. Au total, ce sont quelque 5'000 pièces de bétail de rente qui ont été exportées. Le prix des vaches laitières a été fluctuant, avec une augmentation de l'offre en fin d'année, engendrant une baisse de prix.

Pour le marché du **bétail de boucherie**, un léger fléchissement de la consommation lié à la crise économique, conjugué aux conditions difficiles du marché laitier, ont engendré des prix de quelques 9 à 10% inférieurs à l'année précédente. Une reprise de la consommation s'est dessinée en fin d'année.

Le prix des **porcs de boucherie** a amorcé une baisse dès le début de l'année, en raison d'une faible demande et d'un ralentissement des ventes. Par la suite, la situation s'est normalisée pour remonter à un prix de fr. 4.-/kg poids mort. Durant l'été, les nouvelles de la grippe ont quelque peu plombé la consommation et jusqu'à l'automne, la pression sur les prix s'est accentuée, en raison d'une offre croissante et des ventes insuffisantes. Jusqu'à la mi-octobre, les prix ont constamment baissés, jusqu'à fr. 3,60/kg poids mort. Des mesures promotionnelles ont permis une légère reprise en fin d'année.

3. Economie laitière suisse en 2009

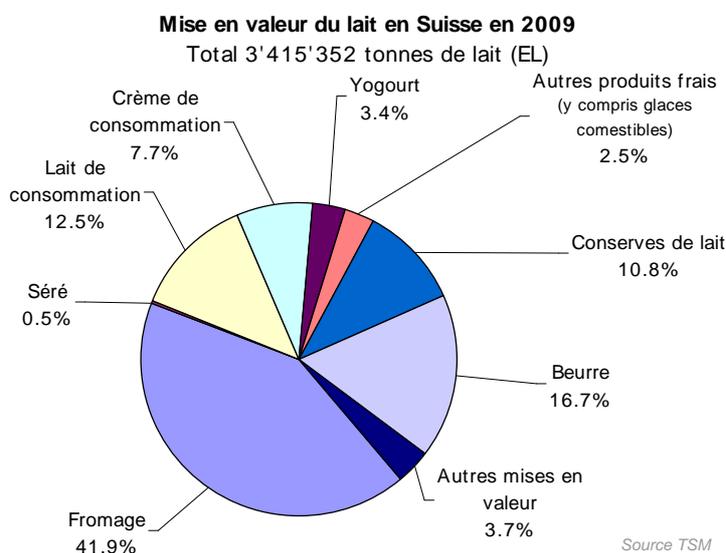
Après l'année euphorique de 2008, c'est un euphémisme de dire que 2009 a eu l'effet d'une douche froide pour les producteurs de lait, en particulier pour le lait de centrale. Cette année, correspondant à l'abandon définitif du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009, sera à marquer d'une pierre noire pour notre économie laitière. Les baisses de prix à la production du lait de centrales ont été sans précédents, heureusement pour le lait transformé en fromage, grâce à des interprofessions fortes et une bonne gestion des quantités, les prix à la production ont pu être maintenus.

Le virage pris par notre économie laitière vers un marché libéralisé a été, pour le moins, mal négocié. Il semble qu'une règle fondamentale de l'économie de marché, à savoir l'adaptation de l'offre à la demande, n'a pas été assimilée, avec l'effet dévastateur que cela a engendré sur les prix à la production. Bien sûr, l'influence de l'effondrement des prix sur le marché européen et mondial entamé en fin d'année 2008 déjà, n'est pas négligeable. Mais il est certain qu'une meilleure gestion des quantités aurait permis de limiter les pertes de valeur ajoutée sur le marché national. Et ces dernières seront très difficiles à récupérer.

La constitution de l'Interprofession du Lait en juin 2009 est un pas important pour amener une certaine stabilité sur ce marché du lait, tant perturbé. Jusqu'ici, les résultats ne sont malheureusement de loin pas à la hauteur des attentes. Il est évident, que sans une plus grande unité des producteurs et un meilleur équilibre des forces entre les différents collèges, il sera difficile de faire de cette Interprofession l'indispensable outil permettant de stabiliser le marché du lait. Nous nous devons de rester optimistes mais les récentes décisions prises par l'IP Lait nous laissent dubitatifs.

3.1 Production et mises en valeur

Après une production de lait record en 2008 et compte tenu de l'évolution défavorable du marché, il eut été souhaitable que la production 2009 diminue. Il n'en a rien été et finalement, les livraisons de lait commercial ont atteint en 2009 **3,415 mio de tonnes**, soit seulement 7'696 tonnes ou 0,2% de moins que l'année record précédente. Du fait que 2008 était une année bissextile, nous pouvons considérer que la production 2009 a été équivalente à 2008.



Si les volumes de lait mis en valeur dans les différents groupes de produits ont été comparables entre 2008 et 2009, il apparaît clairement en moyenne pluriannuelle qu'une part importante de lait a dû être transformée en beurre et en poudre de lait et dégagee à vil prix sur le marché international. Cette situation regrettable a engendré une forte pression sur les prix à la production tout au long de l'année.

Le fromage, avec 41,9%, demeure le principal groupe de produits. Au total, ce sont 1,429 mio de tonnes d'équivalent lait (EL) qui ont été transformés en fromage, ce qui représente une diminution de 13'772 tonnes ou 1% par rapport à l'année précédente. Il est suivi du beurre (16,7%)

qui a encore progressé par rapport à l'année précédente de 3,9% ou 21'385 tonnes d'EL pour atteindre 572'021 tonnes d'EL. Suit le lait de consommation représentant 12,5% en diminution de 2,9%, les conserves de lait avec 10,8% et la crème de consommation avec 7,7%. Reste ensuite une part modeste de 3,4% transformée en yogourt, 2,9% en produits frais et 4,2% en tout autre produit.

À noter que le volume de lait transformé en produits à forte valeur ajoutée, comme le fromage, les yogourts, le serré et autres produits est resté pratiquement stable par rapport à l'année précédente, ce qui est positif compte tenu de la crise économique. Quant au volume de lait entier nécessaire à la production de lait de consommation, il a reculé de l'ordre de 22'000 tonnes en raison principalement de la standardisation de la

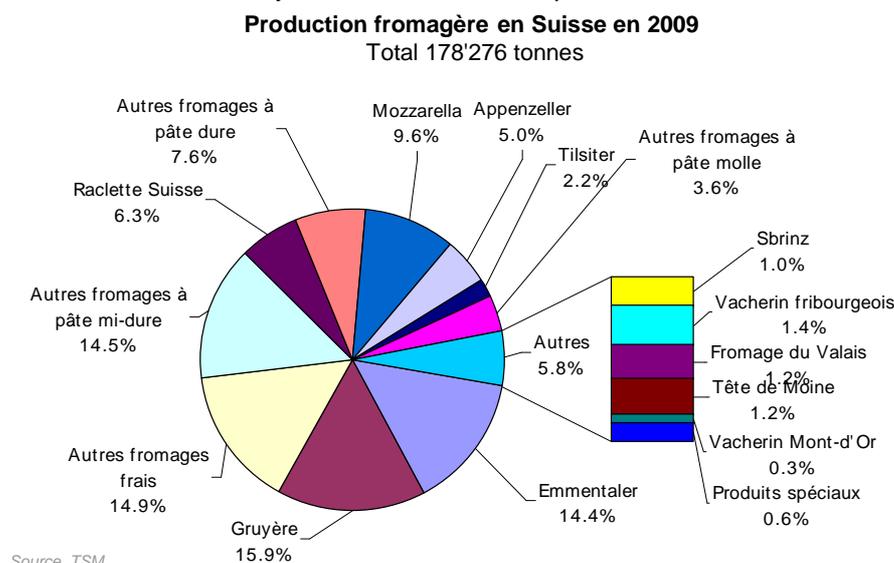
teneur en matière grasse de ce dernier. En contrepartie c'est bien sûr le volume de lait destiné à la production de beurre et de conserves de lait qui a connu une augmentation massive. Par rapport à 2007, la part supplémentaire transformée en beurre et en poudre de lait a atteint **182'000 tonnes** d'EL en 2009 (154'000 tonnes d'EL en 2008). Cette production, qui n'est pas vendable sur un marché normal, a représenté 5,3% du volume total de la production laitière ou près de 10% du volume de lait de centrale.

Production de fromage

En 2009, la production fromagère qui s'est élevée au total, toutes sortes confondues, à **178'276 tonnes** a fléchi de 1'062 tonnes ou 0,6%. Par rapport à l'année record 2008, et compte tenu de la crise économique mondiale, la production 2009 est demeurée à un niveau élevé. Dans l'ensemble, nous enregistrons une diminution de production des fromages gras à pâtes dures et mi-dures et une progression des fromages à moindre teneur en matière grasse et des fromages frais et à pâtes molles. Cette évolution tend malheureusement à charger encore le marché du beurre déjà saturé et à diluer la prime de fabrication.

Suite aux importantes restrictions de fabrication de l'Emmentaler AOC, la production de ce fromage a encore diminué de 3'108 tonnes ou 10,8% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 25'722 tonnes. Cette année, c'est donc le Gruyère qui a pris la première place des fromages suisses avec 28'420 tonnes, soit une augmentation de 214 tonnes ou 0,8%.

Dans les autres variétés, à relever une importante progression des autres fromages à pâtes mi-dures à teneur en matière grasse réduite (+1'949 tonnes), des autres fromages frais (+615 tonnes), des serrés (+405 tonnes) et des fromages maigres à pâtes molles (+397 tonnes). Pour les fromages de marques, nous pouvons relever la progression de la Tête de Moine et du Vacherin Mont-d'Or AOC alors que tant l'Appenzeller, le Tilsit, que le Sbrinz et le Vacherin Fribourgeois AOC ont enregistré des baisses de volumes.



3.2 Commerce extérieur

Le bilan du commerce extérieur 2009 doit être analysé de façon différenciée cette année, vu les importantes quantités de beurre qui ont dû être exportées pour assainir le marché du lait.

En effet, si le bilan des exportations a progressé au total de 142'900 tonnes d'EL ou de +12,7%, cette progression correspond à l'augmentation du beurre qui a atteint 145'500 tonnes d'EL. Globalement les exportations de lait sous forme de produits transformés hors fromage et beurre ont baissé de 11'200 tonnes d'EL soit de 3,2% alors que les importations de ces mêmes produits augmentaient de 11'000 tonnes d'EL.

Il est toutefois réjouissant de constater que les exportations de fromages ont néanmoins progressé de 8'600 tonnes d'EL ou +1,3%. Quant aux importations de fromages elles augmentaient de 3'600 tonnes ou 6,5%. Globalement, en excluant le beurre, le bilan du commerce extérieur a chuté de 44'200 tonnes d'EL, ce qui correspond à 1,3% de la production laitière nationale.

3.3 Interprofessions fromagères

Interprofession du Gruyère

L'année 2009 a une nouvelle fois démontré l'importance d'avoir une filière de production organisée comme celle du Gruyère. La production a été stable par rapport aux années précédentes. Les exportations dans l'UE ont battu un record avec 7'346 tonnes alors que celles hors UE ont sensiblement baissé. Les stocks ont toujours pu être maintenus à un niveau acceptable par rapport aux prévisions, évitant ainsi de devoir prendre

des mesures d'urgence. Néanmoins, compte tenu de la production importante des mois de mai à juillet, une contribution spéciale IPG a été introduite de juillet à décembre 2009. Elle s'est montée à 0,75 ct./kg de lait à charge des producteurs et 0,25 ct./kg de lait à charge des fromagers. L'argent ainsi encaissé a permis de vendre, par des actions ciblées, les 500 tonnes de fromage concernées, durant l'automne et l'hiver 2009.



Depuis 2009, l'IPG a été confrontée à une nouvelle difficulté : la vente des fromages en qualité IB. La pression est due essentiellement à l'importation et à la fabrication de nouveaux fromages à bas prix issus de quantités excédentaires du marché industriel. Cette situation est regrettable.

L'IPG a organisé les 20 et 21 janvier 2009 un séminaire de réflexion destiné aux membres de son Comité. Ce séminaire a permis de dégager les points sensibles du fonctionnement de l'IPG et d'établir une liste des attentes de chaque collègue. Suite à cela, la pression des négociations du prix du lait de Gruyère a pu être atténuée en recentrant l'attention des collègues sur le produit, le Gruyère AOC.

Prolait a proposé deux nouveaux délégués du collège des producteurs en 2009. Il s'agit de MM. Christian Duvoisin, de Giez et René Cotting, de Châtonnaye. Ils ont remplacé MM. Jean-Jacques Martin et Pierre-André Page, démissionnaires.

L'IPG a organisé cinq assemblées des délégués en 2009, soit les 8 janvier, 7 avril, 17 juin, 16 juillet et 25 novembre. Les discussions et décisions ont notamment été les suivantes :

- M. Nicolas Savary, de Sâles FR, a remplacé M. René Vonlanthen au Comité de l'IPG
- M. Didier Roch a repris la présidence du groupement des producteurs de lait de Gruyère AOC. Il est membre de la Commission marketing de l'IPG et du bureau ; M. Romane Botteron représente les producteurs à la commission de planification
- Dès 2009, les décomptes de gestion des quantités ont été établis par année civile (livraisons de janvier à décembre) et non plus par année laitière (mai - avril)
- Un schéma de fluctuations saisonnières a été introduit dès janvier 2010, à savoir perception par l'IPG de 3 ct./kg sur les quantités de lait livrées des mois de février à mai et rétrocession en août et septembre (4 ct./kg), le solde en octobre voire novembre (opération blanche au niveau IPG)
- Le soutien de l'IPG hors Union européenne fera l'objet d'une diminution de 10 ct./kg de fromage par an de 2011 à 2014. De 50 ct./kg en 2010, il aura disparu dès janvier 2015. Cet argent sera réinvesti par l'IPG sur ces mêmes marchés
- Introduction d'une contribution de 1,03 ct./kg de lait pour la mise en valeur des surplus de matière grasse décrétée par l'Interprofession du beurre (BOB) dès le 1.4.09 : 0,8 ct./kg à charge des producteurs et 0,23 ct./kg des fromagers
- Adaptation du prix indicatif du lait (hors contribution spéciale IPG et contribution beurre) : -1,13 ct./kg au 1^{er} juillet 2009 ; -0,17 ct./kg au 1^{er} janvier 2010 (crème)

Pour la deuxième fois de son histoire, l'IPG a décerné le 25 novembre 2009 des médailles et diplômes à 40 fromageries et 11 fromagers d'alpage. Les fromageries de Prolait ayant été récompensées pour des taxations moyennes supérieures à 19 points au cours des 5 dernières années ont été : Les Chaux (Stéphane Menoud), Les Martels (Didier Germain), Bémont (Philippe Geinoz), Châtonnaye (Alexandre Guex), Peney-le-Jorat (René Pernet), Les Jordans (Marc-André Girardin), Haut-Tierdoz (Olivier Habegger), Les Rottières (Philippe Munier), Corcelles-le-Jorat (Didier Bovet), Combremont-le-Petit (Antoine Castella), Grandcour (Jean-Daniel Jäggi), Mont-de-Travers (André Menoud), Ballens (Heinz Aebischer), La Joux-du-Plâne (Blaise Christen), Penthéraz (Gilbert Golay) et Pampigny (Gérald Bezençon). Félicitations aux producteurs et fromagers concernés.

À partir de	<u>mai 05</u>	<u>janv. 07</u>	<u>nov. 07</u>	<u>juillet 08</u>	<u>janv. 09</u>	<u>janv. 10</u>
Prix indicatif (ct./kg lait) payé aux producteurs <i>(sans la prime de non-ensilage)</i>	78,57	76,64	81,64	82,64	82,14	80,04
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	8,554	8,76	9,40	9,40	9,40	9,40
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-0,77	-0,75 ⁵	-0,80	-0,80	-0,80	-0,80

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur.

Courant 2009, le prix du lait de Gruyère a évolué à deux reprises : a) au 1^{er} avril, baisse de 0,8 ct./kg ; b) au 1^{er} juillet, baisse de 1,13 ct./kg. Au 1^{er} janvier 2010, la part de la baisse du prix de la crème a eu une incidence de 0,17 ct./kg à charge des producteurs.

Production totale effective de Gruyère AOC

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Quantité (t)	27'224	28'148	28'883	28'710	28'564	28'700*
Evolution	+ 4,6%	+ 3,3%	+ 2,6%	- 0,6%	- 0,6%	+ 0,6%

Source : IPG, Pringy / * estimation

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or

Le bilan provisoire de la saison 2009/2010 est positif. Les estimations de février 2010 tablent sur une production de 570 tonnes soit 23 tonnes ou 4,2% de plus que la saison précédente. La saison précédente, 6% des quantités ont été exportées. L'IPVMO a mis en œuvre les recommandations de sa commission marketing qui préconisait de renforcer le marché suisse, particulièrement en Suisse alémanique, en intensifiant les mesures au point de vente (dégustations). La baisse des exportations a ainsi pu être compensée par les ventes en Suisse. La venue d'un nouvel affineur dès 2008 a dynamisé la commercialisation des Vacherins Mont-d'Or. En matière de qualité, l'année peut être qualifiée d'exceptionnelle.



La filière du Vacherin Mont-d'Or comporte 14 fromageries reconnues, 3 affineurs, 8 fabricants-affineurs et plus de 250 producteurs de lait. Le lait fourni est d'env. 3,8 millions de kilos.

La lutte contre les copies (fromage « Försterkäse ») suit son cours du côté du Tribunal fédéral qui doit statuer sur l'interprétation de la législation sur les AOC/IPG. L'enjeu en est la sauvegarde du concept AOC en Suisse.

Interprofession de l'Etivaz

La saison 2009 a été marquée par une production soutenue et de bons fourrages. Celle-ci s'est montée à **445 tonnes** (+20 tonnes par rapport à 2008) représentant pas moins de 18'084 meules taxées (+394). Une quantité additionnelle de 1,43 mio kg de lait a été octroyée par Prolait à l'IP Etivaz afin d'adapter les droits de produire de ses membres affiliés à la demande du marché.



Au niveau qualité, la moyenne pondérée (deux taxations) des 72 producteurs s'est élevée à 18,88 pts. 3 producteurs ont obtenu la note la plus élevée, 20 pts. 5 producteurs ont livré leur production en bio, soit env. 26 tonnes par an.

La désalpe de l'Etivaz a eu lieu le 26 septembre 2009, en présence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard. La Coopérative des producteurs de fromages d'alpage l'Etivaz AOC a fêté ses 75 ans à cette occasion. Grâce notamment à un temps magnifique, la manifestation a eu un franc succès auprès du public.

Interprofession du Maréchal

La production de Maréchal a légèrement diminué en 2009 pour se situer à **312 tonnes** (-12 t par rapport à 2008) dont 135 sont exportées (-15 tonne). Ce volume de production représente env. 3,3 mio de kilos de lait transformé (dont env. 300'000 de quantités supplémentaires), livrés par 12 producteurs.



L'année 2009 est qualifiée de très bonne car elle a permis le maintien du prix du Maréchal à la vente par une gestion stricte des quantités de production. La communication étant un élément important de cette filière, comme pour d'autres, un nouveau produit a été élaboré, à savoir une fondue 100% Maréchal avec un emballage de qualité.

3.4 Interprofessions du Lait – IP Lait

C'est en juin 2009 qu'a été créée l'Interprofession du Lait, lors de l'assemblée constitutive. Les buts de l'Interprofession précisés dans les statuts sont : « renforcer l'économie laitière suisse et particulièrement de ses membres, notamment par le maintien et la promotion de la valeur ajoutée et des parts de marché en Suisse et à l'étranger ». L'une des tâches principales de cette dernière est de recourir aux instruments appropriés pour approvisionner le marché en fonction des besoins de ce dernier et pour maintenir la valeur ajoutée, compte tenu des **possibilités d'écoulement réelles**. Dans ce sens, le 27 novembre 2009, les délégués de l'Interprofession du Lait ont approuvé la nouvelle organisation commune du marché du lait.

Les principaux éléments décidés sont la mise en place d'un modèle de marché basé sur :

- Un système à trois échelons de prix et de quantités, à savoir prix indicatif et quantités contractuelles « prix A », bourse « prix B » et le cas échéant dégagement « prix C »
- La transparence du marché
- Un règlement des sanctions
- Une demande d'octroi de la force obligatoire générale pour soutenir la mise en place de ces éléments centraux

Si ces décisions représentent un pas significatif dans le bon sens, il s'agira encore de mettre concrètement en application ces différents éléments, dans l'intérêt des producteurs de lait et ceci dans les meilleurs délais.

Hors, si nous comprenons qu'une organisation aussi compliquée ne puisse être efficace d'entrée, nous déplorons toutefois que les récentes décisions du Comité de l'Interprofession du Lait ne soient que des demi-mesures qui ne permettent pas de résoudre à moyen et long terme le problème actuel, à savoir, l'adaptation des volumes de lait contractuels aux possibilités actuelles du marché. En effet, pour éviter une production de lait excédentaire qui ne trouve pas place sur le marché et engendre des stocks de beurre dont le dégagement coûte très cher, les volumes de lait produits doivent être impérativement réduits. L'un des problèmes majeur actuel expliquant le disfonctionnement de l'Interprofession est le fait que les délégués producteurs manquent d'unité et ne présentent pas un front uni face aux transformateurs.

Même si aujourd'hui cela paraît utopique, nous restons persuadés que ce ne sera que par une meilleure unité des producteurs de lait et une relation plus équilibrée entre les partenaires de la filière, que l'Interprofession pourra mettre en place des mesures efficaces pour stabiliser le marché. Devons-nous attendre le chaos et la perte de substantielles valeurs ajoutées pour que des mesures efficaces soient prises ? Nous sommes persuadés du contraire et espérons qu'une large majorité de producteurs et de transformateurs sauront rapidement prendre les décisions qui conviennent.

3.5 Politique agricole et conditions - cadres

En 2009, des points essentiels des conditions-cadres de la production laitière ont changé. Les aides et soutiens de la Confédération au marché indigène et à l'exportation ont été supprimés, partiellement converties en paiements directs. L'économie laitière suisse bénéficie toutefois encore d'une certaine protection à l'échelon du commerce extérieur au travers des primes de fabrication fromagère et de non-ensilage, des droits de douanes et de la loi chocolatière notamment.

La branche laitière (Confédération, producteurs et transformateurs) a contribué à hauteur de 90 à 100 mio de francs pour l'assainissement du marché laitier en 2009, notamment pour dégager les excédents de beurre dont les stocks ont frôlés les 9'000 tonnes. Les soutiens confédéraux disparaissent en 2010.

Le Conseil fédéral a pris la décision en novembre 2009 de prolonger PA 2011 de 2 ans supplémentaires, soit jusqu'à fin 2013. Les soutiens financiers seront reconduits dans l'ordre de grandeur actuel (sous réserve des mesures d'économie) et les principes de la PA actuelle maintenus. L'OFAG a publié un rapport sur le développement des paiements directs après PA 2011. Il fera l'objet d'intenses débats dès le second semestre 2010 du fait qu'il est prévu qu'une grande partie des paiements dépendraient de la surface et non plus du nombre d'animaux notamment.

Le sujet précédent dépend bien entendu des dossiers OMC (round de Doha) et ALEA (accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE). Vu les implications financières énormes qu'auraient l'entrée en vigueur de tels accords sur l'agriculture suisse, l'Association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort (ASSAF) s'est créée en octobre 2009 sous l'impulsion d'Agora.

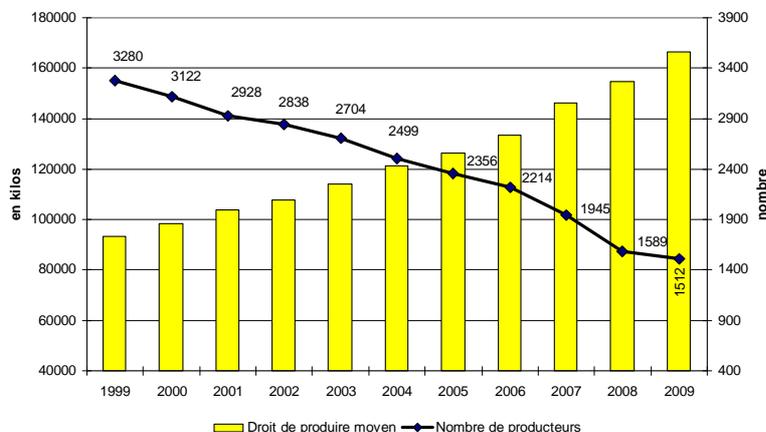


4. Activités de Prolait Fédération Laitière

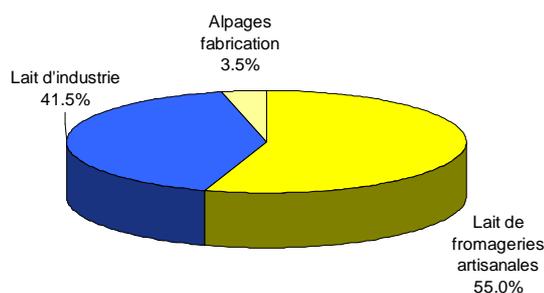
4.1. Prolait en chiffres

La baisse du nombre des exploitations membres de Prolait s'est atténuée en 2009 du fait de la reprise du marché laitier l'année précédente mais aussi par l'arrivée de plusieurs producteurs livrant au pool Prolait. À fin 2009, Prolait a compté **1'512** exploitations principales.

Le droit de produire moyen s'est établi à **166'470 kg**.



Mise en valeur du lait Prolait 2009

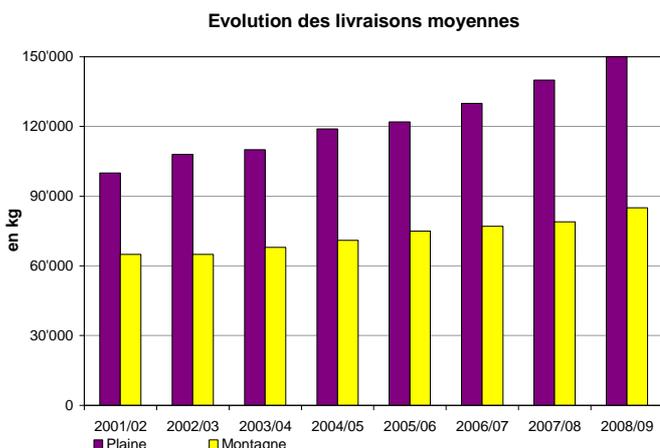


De l'ensemble des producteurs de Prolait, **41,5%** des quantités sont livrées à l'industrie via le pool Prolait, **55%** sont transformées dans les fromageries artisanales en Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités. Le solde, soit **3,5%**, est transformé sur les alpages en Etivaz AOC et Gruyère AOC d'alpage

Avec 265,4 mio kg, Prolait représente le **8%** des quantités de lait livrées en Suisse.

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nb expl. principales	Nb expl. estivage	Nb sociétés fromagerie	Nb sociétés laiterie	Nb prod. individuels	Droit de produire 2009 en mio kg
1	Morges	160	16	22	4	15	29.57
2	La Vallée	50	61	7	-	23	12.95
3	Orbe	78	7	8	10	6	15.70
4	Yverdon	153	4	14	20	7	27.97
5	Grandson	81	24	4	5	19	15.11
6	La Brévine	149	4	11	-	13	23.55
7	La Vue-des-Alpes	153	6	6	6	62	25.57
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	67	-	-	16	12	15.04
9	Lavaux	77	2	-	11	11	12.12
10	Oron-Mézières	104	-	9	6	5	20.32
11	Combremonts-Moudon	99	-	9	8	4	16.80
12	Payerne-Broye	110	-	4	8	26	16.90
13	Avenches-Broye	112	-	4	11	21	17.76
14	Pays-d'Enhaut	119	106	2	5	8	16.04
<i>Etat fin 2009</i>		1'512	230	100	109	232	265.4

Quelques chiffres-clés au niveau national pouvant être comparés avec ceux de Prolait :



Année laitière 2008/2009	Unité	Total sans estivage
Producteurs	Nombre	27'131
Surface agricole utile	ha	607'615
VACHES	UGB	578'689
Contingent de base	kg	226'542'758
Quantité de base 1)		2'848'048'624
Contingent supplémentaire	kg	51'417'583
Quantité supplémentaire 2)	kg	123'222'460
Potentiel de production	kg	3'249'231'460
Livraisons 3)	kg	3'290'981'715

1) Qté de lait que les producteurs affiliés à une organisation exemptée peuvent commercialiser pendant une année laitière
 2) Qté de lait supplémentaire attribuée par l'OFAG; provisoire en raison de procédures en suspens
 3) Sans le lait de la zone franche (env. 22'600 t)

Évolution des principaux chiffres-clés

Exploitations	Année laitière								Variation par rapport à 2007/08
	1985/6	1990/91	1995/96	2000/01	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	
Producteurs	57'295	50'334	44'360	38'082	30'163	29'172	28'014	27'131	-3.2
Livraisons moyennes (kg)	52'475	58'650	68'100	81'691	105'166	106'904	113'625	121'300	6.8
Taille moyenne d'une exploitation (ha)	14.8	16.5	19.1	19.1	21.4	21.7	22.1	22.4	1.5
Livraisons moyennes par ha (kg)	2'547	3'547	3'561	4'287	4'740	4'933	5'135	5'410	5.4

Source : OFAG

4.2 Gestion des quantités

L'année 2009 a été marquée, en matière de gestion des quantités, par la fin du contingentement laitier après plus de 30 ans de fonctionnement et par la décision d'établir les décomptes de quantités en fonction de l'année civile (janvier - décembre) et plus de l'année laitière (mai - avril). Dès le 1^{er} mai 2009, l'ensemble des producteurs membres de Prolait ont été soumis au nouveau règlement de gestion des quantités adopté par l'Assemblée des présidents de cercle de mars 2009.

Le bilan de l'année laitière 2008/2009 s'établit comme suit :

Libellé	Unité	Année 2008/2009	Année 07/08	Année 06/07
Droit de produire (y c. estivages)	mio kg	267,4	270,4	265,2
Livraisons totales (y c. estivages)	mio kg	258,5	260,6	262,2
Nombre d'expl. principales		1'589	1'638	1'708
Nombre d'expl. d'estivage		235	238	245
Droit de produire par expl. (sans estivages)	kg	166'470	154'750	145'200

Comme pour les années précédentes, une sous-livraison importante a été constatée, soit pour 2008/2009, 8,9 millions de kilos. Sur ce total, 4,1 mio kg ont été reportés sur l'année laitière 2009.

Prolait a pris plus de 2'100 décisions de **transferts de quantités** en 2008/2009, un record. Cela est dû principalement au bouclage des comptes de gestion des quantités du contingentement laitier et de l'OP

Prolait SA. 5,0 mio kg de lait ont été transférés **temporairement** entre les producteurs étant sortis du contingentement laitier (438 décisions). 65 producteurs ont repris 728'800 kg dans le cadre de la mise en souscription au sein des sociétés de fromagerie. 19 producteurs ont repris une exploitation entière, représentant un volume de 1,1 mio kg. 31 exploitations ont été regroupées au sein de 14 communautés partielles d'exploitations.

Les **taxes de dépassements** se sont élevées en 2008/2009 au total à fr. 154'373,90 dont fr. 20'698.- en faveur de l'OP Prolait SA et fr. 133'675,90 en faveur de la Confédération.

Pour la dernière année de son application, 499 vaches (+ 9 par rapport à l'année précédente) ont bénéficié de la mesure d'octroi de contingents supplémentaires pour **achat de vaches en montagne**, soit une quantité de 998'000 kg.

Dépassements soumis à la taxe en 2008/2009

	Quantité (kg)	Somme (fr.)
Exploitations principales (OCL)		
- taxe 60 ct./kg	21'548	12'928.80
- taxe 10 ct./kg	98'171	9'871.10
Exploitations d'estivage (OCL)		
- taxe 10 ct./kg	1'108'760	110'876.-
Exploitations OP Prolait		
- taxe 50 ct./kg	41'396	20'698.-

Pour la nouvelle **année laitière 2009** (décomptes établis pour les mois de janvier à décembre), Prolait a compté un volume à produire de 265,4 mio de kilos de lait, 1'734 producteurs dont 222 exploitations d'estivage. Le bilan des transferts temporaires s'est établi à 5,3 mio kg (dont 6,6 mio kg liés à des projets de quantités additionnelles). Les quantités reportées sur l'année 2010 se montent à 2,6 mio kg.

24 producteurs ont rejoints Prolait pour la gestion de leurs quantités au 1^{er} mai 2009 (23 livrant au pool et 1 en fromagerie).

38 producteurs ont choisi de maintenir des contrats directs avec les acheteurs (ELSA, Crema, Milco, Nestlé). Ils ont quitté Prolait avec effet au 1^{er} janvier 2010.

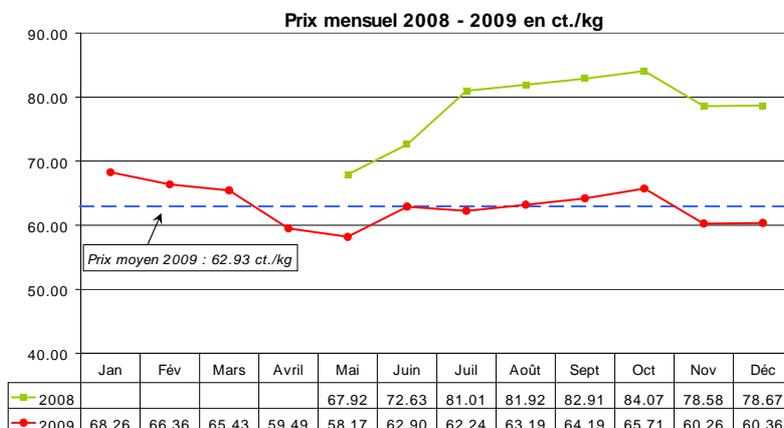
2,3 mio kg de quantités de base disponibles ont été **mis aux enchères** durant le mois de juillet de 2009. 312 producteurs ont participé à la mise pour un volume total de 19,8 mio kg. La fourchette de prix retenue a été de 15,0 à 16,0 ct./kg. La part octroyée aux 136 producteurs bénéficiaires s'est élevée à 73,51% de la quantité retenue à la mise.

En avril, une séance entre l'OFAG, les services de l'agriculture des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel, Prolait et la FSFL a permis de coordonner les conditions de reconnaissances des communautés partielles d'exploitations dont les buts sont la production de lait et la détention du bétail en commun.

Prolait utilise le programme de TSM, **BDlait.ch**, pour la gestion des quantités de ses membres, ceci dès le 1^{er} mai 2009. Les travaux principaux ont été la mise en place des structures informatiques pour le passage à l'année civile des décomptes, l'accès sécurisé pour chaque producteur de ses informations « gestion des quantités » (via internet) et l'établissement de décomptes par site de production et mises en valeur principales (splitting des quantités de base).

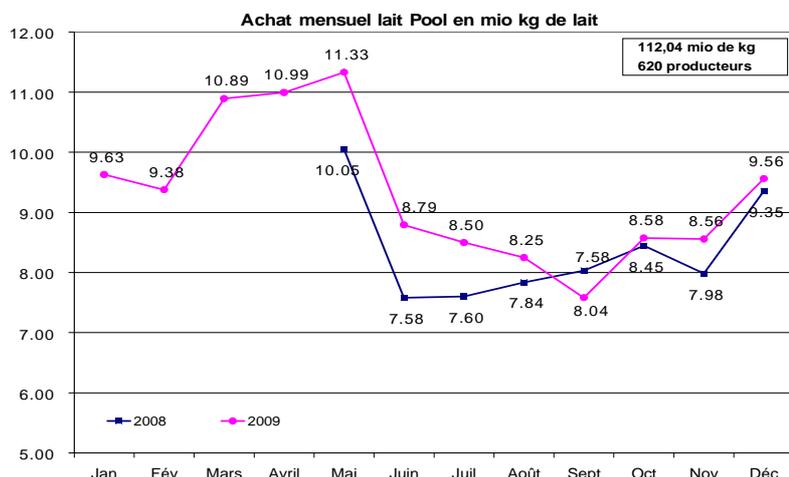
4.3 Pool Prolait

Le pool Prolait, qui achète et commercialise le lait des 620 producteurs membres, a vécu à l'instar de ses producteurs une année fort mouvementée. Le prix du lait a enregistré une chute sans précédent, passant d'un prix de base de 76,0 ct./kg en décembre 2008 à 57,9 ct./kg en décembre 2009. Le prix moyen payé en 2009 s'est élevé à 62,93 ct./kg (sans paiement à la teneur et à la qualité). Le volume de lait collecté a atteint 112 mio de kg avec des volumes mensuels oscillants entre 11,33 mio de kg au mois de mai et 8,04 mio de kg au mois de septembre.



Au mois de mai et août 2009, 48 producteurs, pour quelque 10 mio de kg de lait (dont une partie déjà gérée à Prolait), ont décidé de commercialiser leur lait par le pool, alors que 4 producteurs décidaient de le quitter.

En matière de qualité, un suivi attentif des teneurs en germes et en cellules a permis une amélioration de la qualité des laits réceptionnés, en particulier en ce qui concerne les cellules durant l'été (période délicate). Après bientôt 2 ans d'activité, dans un environnement pour le moins difficile, le pool Prolait se bat pour défendre au mieux ses producteurs en leur fournissant des prestations de qualité (conseils, informations, suivi qualités, etc.), une gestion des quantités indépendante et solidaire dont les règles sont applicables à chacun.



En outre, le pool collabore activement avec des organisations sœurs (Lobag, MIBA etc.) et notre organisation faitière (FPSL) pour unir les producteurs sur le plan national.

Le chemin est long et semé d'embûches, mais l'objectif de mieux maîtriser l'offre sera la seule voie pour retrouver une nécessaire stabilité du marché.

4.4 Vie des sociétés

Le projet de nouvelle fromagerie à Moudon (**Société du Grand-Pré**) réunissant initialement les sociétés de Brenles (Haut-Tierdoz), Bussy-sur-Moudon, Chavannes-sur-Moudon et Moudon a fait face en 2009 à des décisions difficiles. Il s'est redimensionné vu l'opposition importante d'une minorité de producteurs de la société de Brenles, cette société y ayant finalement renoncé. Les trois sociétés restantes ont repoussé la mise en activité prévue de la nouvelle structure à début 2011. Vu l'arrêt de production d'ELSA à Moudon fin avril 2010, une solution transitoire de production dans des fromageries de la région a été trouvée.

Au printemps 2009, les sociétés d'Essertines-sur-Yverdon, Orzens et Vuarrens ont fusionné et créé la **Société du Gros-de-Vaud**, représentant 4,3 millions de kilos de lait. La construction de la nouvelle fromagerie a débuté sur un terrain acquis à Vuarrens fin 2009 et sera fonctionnelle pour avril 2010.

Les **sociétés de fromagerie d'Apples, Cottens, Ballens et Montricher** étudient la mise en place d'une nouvelle fromagerie commune d'ici à 2011-2012. Elles ont lié l'étude de leur projet au développement de la politique régionale, permettant l'obtention d'aides publiques supplémentaires en contrepartie d'aspects environnementaux, touristiques et énergétiques. Début 2010, la Société de Cottens s'est retirée du projet, ce qui n'empêche aucunement les trois autres sociétés de prévoir l'aboutissement de leur initiative.

Suite au départ de deux producteurs détenant des droits de produire importants en 2009, la **Société de fromagerie des Moulins** a pris le taureau par les cornes. Elle a finalement pu retrouver six nouveaux producteurs et adapter de manière significative sa production de Gruyère BIO afin de viabiliser sa structure de fabrication. Un nouveau fromager a été engagé, M. Pierre Buchillier.

La **Société de fromagerie des Landes** (Le Solliat) a été confrontée, fin 2009, à des relations contractuelles très difficiles avec son acheteur de lait. Après avoir réclamé des sommes importantes aux producteurs via son assurance, l'acheteur, ne s'acquittant plus du paiement des paies de lait et de la location de la fromagerie, a été remercié par la société courant décembre. Des solutions ont du être trouvées séance tenante pour la vente du lait, dont une partie a été livrée à l'industrie. La société cherche désormais à reconstruire son avenir.

L'étude d'un projet de fromagerie régional a débuté dans la région du Val-de-Travers. **Les sociétés des Verrières, Bayards et des Parcs** se sont réunies début décembre afin d'initier la démarche et nommer une commission d'étude.

Cinq **sociétés de fromagerie de la Vallée de la Brévine** ont décidé de s'engager dans la construction de caves d'affinage à la Brévine, début 2010. Cette initiative semble répondre à l'attente d'une région décentralisée afin de préserver, voire créer, de la valeur ajoutée sur place.

Une pré-étude est en cours pour une nouvelle fromagerie réunissant les **sociétés de Villaz-St-Pierre, Fuyens et Lussy**.

Le 1^{er} novembre 2009, la **Société de fromagerie de Bière** a engagé M. Marc-André Girardin, remplaçant ainsi M. Jean-François Barby, parti à la retraite. M. Sylvain Troutet a repris la place laissée libre par M. Girardin à la **fromagerie des Jordans** (Vallée de La Brévine).

4.5 PROLAIT – Plateforme laitière de Suisse occidentale / OP Prolait SA

PROLAIT – Plateforme laitière de Suisse occidentale, réunissant les fédérations laitières et autorités des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Fribourg a tenu son assemblée annuelle le 9 juin 2009 à Villars-sur-Glâne. Après avoir constitué le capital investi à Crema en 2002, la société est désormais passée dans une phase de remboursement des prêts à la FPSL et aux cantons sur une période de 15 ans, soit de 2006 à 2021.

Prolait Fédération Laitière et la FSFL, actionnaires de **l'OP Prolait SA**, ont décidé fin novembre 2009 de dissoudre cette société comme convenu suite à la fin du contingentement laitier. Une commission de liquidation a été nommée et rendra compte de son travail courant 2010.

4.6 Activités diverses

Les 14 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 19 janvier au 11 février 2009. M. Jean-Pierre Haenni, président du cercle de Lavaux, a donné sa démission à l'occasion de l'assemblée de son cercle.

Fin 2009, les comités des associations **vaudoises et neuchâteloises de producteurs de lait de non-ensilage** se sont prononcés favorablement quant à la dissolution des deux associations au profit de la création d'une commission « Lait de fromageries artisanales » au sein de Prolait. Le comité de l'Association vaudoise s'est engagé à étudier l'amélioration de la mise en valeur du lait de non-ensilage n'étant pas fabriqué en fromage.

Prolait a participé à la **manifestation de Sempach** le 29 août 2009, afin de réclamer une attention particulière du gouvernement face à la désorganisation du marché laitier consécutif à la fin du contingentement laitier.



5. Activités des organes de la Fédération

5.1 Assemblée des délégués 2009

La deuxième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 8 avril 2009 à Dombresson en présence de 13 présidents de cercles et 142 délégués.

Dans son rapport, le président a évoqué le problème lancinant de la gestion de la production laitière et la fin du contingentement laitier. Il a cité la nécessité de segmenter la production en gardant 90 à 95% des quantités au prix contractuel, le solde devant être écarté du marché suisse à un prix inférieur. Il a relevé le rôle déterminant joué, et que joue encore, PSL pour mener une stratégie coordonnée des producteurs de lait suisses. Il s'est réjoui de la bonne situation de la filière du Gruyère AOC.

Le directeur a dressé un bilan positif de la première année d'activité de Prolait tout en relevant qu'elle a été particulièrement agitée. La mise en place du pool laitier en 2008 est un élément déterminant pour la défense des intérêts des producteurs de lait de la fédération. Il a insisté sur le fait de tout mettre en œuvre pour que la valeur ajoutée des produits laitiers profite avant tout aux producteurs de lait.

L'assemblée a fixé la cotisation fédérative à 0,2 ct./kg pour les années 2009 et 2010 et a pris connaissance des contributions destinées à la FPSL (1,915 ct./kg depuis le 1^{er} novembre 2008).

5.2 Assemblée des présidents de cercles

L'assemblée des présidents de cercles (APC) a été convoquée à quatre reprises en 2009, soit les 9 mars, 3 juillet, 14 septembre et 20 novembre. La séance de juillet s'est déroulée à Ropraz dans le Jorat.

Suite à l'assemblée des délégués, M. Jean-Bernard Chevalley de Puidoux a repris la présidence du cercle de Lavaux, remplaçant M. Jean-Pierre Haenni.

Après avoir fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part de la Commission nommée à cet effet, le règlement de gestion des quantités de Prolait valable dès le 1^{er} mai 2009 a été approuvé par l'APC de mars.

Les changements majeurs sont : tous les transferts temporaires passent par Prolait, garantie de quantités pour les sites de fabrication en fonction du marché, garantie d'obtention de quantités pour les sociétés de fromagerie et sociétés de laiterie avec local de coulage lors de l'arrêt de production d'un membre. L'assemblée a également approuvé l'établissement des décomptes de gestion des quantités basée sur l'année civile à partir de 2009.

Les points abordés régulièrement lors des APC ont été notamment la fin du contingentement laitier, la dissolution de l'OP Prolait SA, la mise en place de l'Interprofession du Lait, l'état du marché laitier, l'évolution inquiétante du prix du lait à la production, la gestion interne des quantités de lait de Prolait et les activités des filières fromagères.

En septembre, l'APC s'est réunie pour débattre de l'engagement de Prolait dans une nouvelle grève du lait. Elle a pris la décision d'y renoncer vu qu'aucune coordination nationale n'a été entreprise. Il était illusoire d'obtenir un résultat sans l'union de tous les producteurs en Suisse. Elle a soutenu les interventions parlementaires de MM. Andreas Aebi, Laurent Favre et Jakob Büchler demandant l'octroi de la force obligatoire pour une gestion privée des quantités en main des producteurs, la transparence dans l'annonce des volumes de lait sous contrat et les mesures nécessaires de dégagement du marché laitier.

En novembre, l'APC a approuvé le budget 2010 de Prolait bouclant avec un déficit de 96'000 francs. Elle s'est également prononcée sur des adaptations mineures du règlement de gestion des quantités valable dès le 1^{er} janvier 2010, notamment concernant le fonctionnement de la mise aux enchères des quantités libérées.

5.3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sous la présidence de M. Benjamin Henchoz, s'est réuni à 15 reprises en 2009, dont quatre séances extraordinaires.

De nombreux thèmes et sujets ont occupés les membres du Conseil durant l'année passée sous revue, principalement l'organisation des acteurs de marché laitier au niveau suisse et la création de l'IP Lait.

Au niveau interne, le Conseil a suivi avec attention les activités du pool Prolait et s'est prononcé régulièrement sur les enjeux stratégiques (prix et quantités) qui sont liés à sa gestion. Il a ratifié l'engagement d'une apprentie employée de commerce dès août 2009, Mlle Juliane Thonney, de Suscévaz. Il a pris acte de la nomination de M. Benjamin Henchoz au comité d'ARQHA (conseil laitier et fromager à Moudon). Il a soutenu la création d'une commission « Lait de fromagerie artisanale » au sein de Prolait.

Au niveau politique, le développement de la politique agricole suisse sera suivi avec attention et plus intensément en 2010. Du côté du canton de Vaud, le projet de nouvelle loi sur l'agriculture a été mis en consultation début 2009 ; les débats au Grand Conseil ont débuté. À Neuchâtel, l'enjeu prochain sera le soutien du Grand Conseil au crédit-cadre pour les améliorations foncières et structurelles devisé à 5,1 millions de francs. Prolait, par son Conseil, a soutenu le référendum contre l'introduction du principe du « Cassis de Dijon » ainsi que la pétition « Pour une gestion des volumes avec force obligatoire au niveau national », envoyée à tous les producteurs membres de Prolait.

La Commission de recours en matière de gestion des quantités a été nommée. Elle est constituée des personnes suivantes : M. Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture du canton de Vaud, Président ; M. Daniel Flotron de Forel (Lavaux), représentant les producteurs de lait d'industrie ; M. Pierre-André Hainard des Bayards, représentant des producteurs de lait de fromagerie.

MM. P. Gfeller et A. Rösti, respectivement Président et Directeur de PSL, ont été reçus par le Conseil fin octobre 2009 afin de faire le point sur l'organisation des producteurs dans le cadre de l'IP Lait. À ce jour, aucune solution concrète n'a été trouvée pour sortir de l'ornière.

Lors de sa dernière séance annuelle, le Conseil s'est entretenu avec le Chef du Service de l'agriculture du canton de Vaud, M. Frédéric Brand.



6. Organes & collaborateurs

6.1 Conseil d'administration

MM. Benjamin HENCHOZ, président
André AEBY, vice-président
Marc BENOIT, administrateur
Nicolas HENCHOZ, administrateur
Jean-Eugène PASCHE, administrateur
Didier ROCH, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

6.2 Présidents de cercles

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts - Moudon
Jean-Daniel BALLY, cercle de La Vallée
René COTTING, cercle de Payerne – Broye
Charles-André CUSIN, cercle d'Avenches - Broye
Michel DEVANTAY, cercle de Morges
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine
Eric GLAUSER, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne
Jean-Bernard CHEVALLEY, cercle du Lavaux (remplace M. Jean-Pierre Haenni)
Yves MARTIN, cercle d'Yverdon
Jacques NICOLET, cercle d'Orbe
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
Jean-Maurice VUILLIOMENET, cercle de la Vue-des-Alpes

6.3 Commission de gestion

MM. Pierre GUIGNARD de Rances, cercle d'Orbe (membre)
Philippe JACOT de la Brévine, cercle de la Brévine (membre)
Jacques ZULAUF de Château d'Oex, cercle du Pays d'Enhaut (membre)

Sébastien MASSARD de Châtillens, cercle de Lavaux (suppléant)
Pierre-Alain STAUFFER de Villiers, cercle de la Vue-des-Alpes (suppléant)

6.4 Délégués IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
René COTTING, Châtonnaye (remplace M. Pierre-André Page)
Christian DUVOISIN, Giez (remplace M. Jean-Jacques Martin)
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Simon RENAUD, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

6.5 Direction et collaborateurs

MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint

Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités
Juliane THONNEY, apprentie employée de commerce
Floriane VIQUERAT, secrétariat général & achat du lait

MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10, Fax 024 / 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch